

Aux Membres du Collège communal

Personne(s) de
contact CRAC: Stéphanie KIPROSKI - 081/32 71 57

Réf. CRAC: IN/AM/SK/ch/Task force/courrier

Namur, le

Objet : Actualisation du plan de gestion : report au 31 décembre 2021

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Membres du Collège communal,

Dans le cadre des travaux de la Task force finances locales, laquelle s'est tenue ce 26 août dernier, ses membres se sont notamment penchés sur la question de la situation budgétaires des Villes et Communes sous plan de gestion.

Sur base des constats qui découlaient de l'analyse de leurs trajectoires budgétaires et compte tenu par ailleurs des effets de la crise sanitaire sur lesquels vous avez dû et devez encore aujourd'hui consacrer certains moyens et toute votre attention, le calendrier d'actualisation des plans de gestion est adapté tel qu'arrêté par la Task force et finances locales et selon les termes suivants :

- dresser un état des lieux de la mise en œuvre du dernier plan de gestion actualisé accompagné de l'identification des impacts par mesures ou à défaut par catégories de recettes et dépenses pour le 30 novembre 2020;
- dans le même délai, réaliser une note d'orientation à me transmettre avec copie au Centre régional d'Aide aux Communes, qui reprend les mesures envisagées et leurs impacts attendus ainsi que définir/actualiser un calendrier de travail aboutissant à une actualisation du plan de gestion de la Ville et de vos entités consolidées (à tout le moins le CPAS et les régies - liste communément admise avec le Centre) au 31 décembre 2021.

Ces travaux doivent impérativement mener à l'actualisation de votre plan de gestion et de ceux de vos entités consolidées pour le 31 décembre 2021 au plus tard, soit pour le budget 2022 et ce, en collaboration avec le Centre et en veillant entretemps à mettre en place un monitoring budgétaire à échéance trimestrielle, soit pour le 31 décembre 2020, le 31 mars 2021, le 30 juin 2021 et le 30 septembre 2021.

Dans l'attente de cette actualisation, j'attire votre particulière attention sur le fait que sera exclue toute création de service susceptible d'impacter à la hausse les dépenses ordinaires sauf si celles-ci sont totalement compensées au travers de nouvelles subsidiations/recettes propres et donc, à politiques et équivalents temps pleins constants pour ce qui concerne le service ordinaire.

En parallèle avec cette actualisation et également pour le 31 décembre 2021, un bilan devra être dressé au départ des trajectoires budgétaires issues des budgets 2021 visant à faire apparaître l'impact sur le déficit :

- des décisions liées à votre DPC et PST ;
- des politiques menées par le Gouvernement wallon ;
- de la problématique du financement des pensions ;
- des décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir.

Enfin, la Zone de Police, la Zone de Secours et les autres entités ayant un lien juridique et budgétaire avec votre Ville, sont tenues de réaliser un tableau de bord pluriannuel définissant la trajectoire de l'intervention communale permettant de garantir, moyennant adoption de mesures, un équilibre budgétaire structurel, lequel constituera une des annexes de votre plan de gestion.

Le Centre se tient bien entendu à votre disposition pour vous aider à mener ces travaux.

Je vous en souhaite bonne réception et je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège communal, à l'assurance mes sentiments les meilleurs.

Pierres-Yves DERMAGNE